

La gouvernance pratique pour les PME et les entreprises familiales

Aperçu

Les codes de gouvernance d'entreprise sont focalisés sur les problématiques des grandes entreprises ou des entreprises cotées en bourse. Ces entreprises ont typiquement un profil d'actionnaires éclatés. Ces derniers n'ont pas d'accès facile à l'information et ne disposent pas de moyens faciles pour influencer les décisions prises au sein de l'entreprise même. Le best practice cherche à renforcer le conseil d'administration comme outil de surveillance et cherche à améliorer la qualité et les droits des actionnaires.

En comparaison, l'entreprise de taille petite ou moyenne (« PME ») typique est une activité dont le propriétaire est aussi dirigeant ou gestionnaire. Il est intégré dans la prise de décision quotidienne en tant que manager, en tant qu'administrateur, ou souvent les deux : l'actionnaire est même un élément clé au bon fonctionnement de l'entreprise. Les problématiques de gouvernance sont souvent plus ancrées dans l'accès à un soutien objectif pour la prise de décision et dans la continuité et valeur pérenne dans l'entreprise.

Cette formation reprend les principes essentiels de la bonne gouvernance et les applique de manière pratique à l'environnement particulier d'une PME dirigée par son propriétaire majoritaire ou d'une entreprise familiale.

La formation comprend l'opportunité d'échanger avec un dirigeant d'une entreprise familiale, invité pour partager son expérience personnelle au sujet des défis de la gouvernance d'entreprise.

Objectifs du programme

- Identifier les problématiques de gouvernance pour une PME, pas seulement du point de vue de l'actionnaire, mais de celui des différentes parties prenantes.
- Identifier des moyens pratiques pour appliquer les principes de bonne gouvernance afin de mitiger les risques dans votre PME et rendre votre activité plus durable.
- Répondre à des problématiques spécifiques aux entreprises de propriétaire-dirigeant et aux entreprises familiales.

Public cible

- Propriétaires/actionnaires d'entreprises PME
- Tous administrateurs de PME (exécutifs ou non exécutifs)
- Le management/gestionnaire de PME (actionnaire ou non actionnaire)
- Acquéreurs ou vendeurs de PME
- Institutions de crédit qui financent les PME

Notre formateur



Alexis KYPRIANOU

Alexis est administrateur d'entreprise certifié au Luxembourg et en France. Il a eu plusieurs mandats pendant sa carrière de 25 ans dans des entreprises de toute taille, partant des start-ups jusqu'à une entreprise énergétique américaine avec un CA supérieur à 2 Md €. Ses mandats ont été exercés dans plusieurs pays, y compris les USA, la France, l'Angleterre. Il exerce actuellement un mandat pour une entreprise dans la région Benelux dont les actionnaires majoritaires sont dirigeants.

Alexis forme les administrateurs d'entreprise sur des programmes de certification pour plusieurs instituts nationaux des administrateurs, notamment l'ILA au Luxembourg, l'IFA en France et Guberna en Belgique. Il donne des séminaires et anime des ateliers sur plusieurs sujets liés à la gouvernance d'entreprise dans différentes écoles de commerce à travers l'Europe.

Alexis travaille avec l'Association du Progrès du Management, APM, l'organisme francophone regroupant plusieurs propriétaires dirigeants de PME à travers l'Europe.

Programme

8.15	<i>Inscription et café d'accueil</i>
8.30	Spécificités de gouvernance pour les PME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actionnariat vs surveillance vs management ▪ Les concepts clefs de la meilleure gouvernance ▪ L'importance de la gouvernance aux différents stakeholders et les avantages aux actionnaires ▪ La constitution de la société, les accords entre actionnaires et les chartes de gouvernance d'une PME, pour ancrer la bonne gouvernance ▪ Exemple de cas sur comment le manque de bonne gouvernance peut provoquer une crise
10.00	Considérations pratiques pour le modèle propriétaire-dirigeant <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un soutien pour la prise de décision : l'accès à des conseils et à l'objectivité ▪ Rendre la prise de décision plus objective sans perdre le contrôle du business ▪ Gérer les conflits d'intérêt inhérents (salaire vs dividende) ▪ Séparation de l'entreprise et du patrimoine ▪ Gérer la famille comme un bloc d'actionnaires ▪ La gouvernance de la famille pour gérer la relation entre la famille et l'entreprise ▪ Gérer d'autres conflits d'intérêts du propriétaire-dirigeant
11.00	<i>Pause-Café</i>
11.15	Maximiser la valeur ajoutée de votre Conseil <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'Administration vs Conseil Consultatif ▪ La capacité de conseil du CA vis-à-vis de la stratégie ▪ Optimiser la qualité et le timing du flux de l'information vers les administrateurs ▪ Les entraves à un Conseil d'Administration performant : le coût et l'expertise ▪ La nécessité de faire évoluer le CA avec l'évolution de l'entreprise : les modalités pour faire nommer de nouveaux administrateurs au CA ▪ Gérer les services supplémentaires fournis par les membres du CA.
12.45	<i>Déjeuner</i>
13.45	Un plan de succession <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple de cas sur les risques associés à une entreprise trop dépendant de son propriétaire-dirigeant. ▪ Comment intégrer le Conseil d'Administration dans un processus plan de succession, et pourquoi
15.00	<i>Pause-Café</i>
15.15	La transmission éventuelle de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de survie des entreprises familiales à travers les générations ▪ Gérer un changement d'actionnaire d'une PME ▪ Dissocier la dépendance de la valeur de l'entreprise de son propriétaire actuel ▪ Un plan de succession sur le long-terme et les entraves
16.00	David Barth, Administrateur Certifié ILA, qui partagera son expérience des défis de gouvernance dans une entreprise familiale
17.00	<i>Clôture</i>

Informations Pratiques

DATE ET HEURE

Jeudi 31 mai 2018
De 8h15 à 17h

ADRESSE

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg-Kirchberg
(Parking disponible à charge des participants)

DROITS D'INSCRIPTIONS

- 540.00 € pour les membres ILA (+ TVA 3%)
- 650.00 € pour les non-membres (+ TVA 3%).

Le tarif couvre les supports du cours, les rafraîchissements ainsi que le déjeuner.

ILA est reconnu comme organisateur de cours de formation professionnelle continue par arrêté ministériel du 11 octobre 2011 (ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle). Les frais de formation sont éligibles dans le cadre de la demande de co-financement l'Etat.

LANGUE

Le cours et les discussions se tiendront en français.

INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.ila.lu. Une confirmation d'inscription sera adressée aux participants par e-mail conjointement avec la facture.

PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du montant est à régler dès réception de la facture.

CONDITION D'ANNULATION

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'adresse suivante. v.vansaen@ila.lu

En cas d'annulation reçue moins de 5 jours avant le début de la formation, l'entièreté du montant de la formation reste dû.

Les remplacements de participants sont possibles sur communication écrite du nom et des coordonnées du remplaçant dans les 2 jours avant le début de la formation.

CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Un certificat de participation sera remis aux participants ayant assisté à l'entièreté de la formation.

CPD INFORMATION

Crédit d'heures alloué dans le cadre de la formation continue des administrateurs certifiés ILA :
7 heures

RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Les cours ILA sont conduits sous la règle "Chatham House". Formateurs & participants sont tenu de respecter la nature confidentielle des discussions qui se tiendront pendant le cours.

ILA se réserve le droit d'utiliser les photographies prises durant l'événement pour sa communication et de les publier sur son site web, les réseaux sociaux sur lesquels ILA est présent ainsi que sur son matériel promotionnel.